

Accréditation des formateurs PSSM France

Bureau du 21 octobre 2019

L'accréditation à délivrer des formations de secouristes PSSM France s'obtient dans le cadre d'une évaluation qui se déroule pendant la formation de formateurs. Le Bureau, réuni le 21 octobre 2019, a validé les niveaux d'accréditation qui peuvent être attribués par les instructeurs à l'occasion des évaluations des formations de formateurs.

Niveaux d'accréditation

Le formateur peut :

- être accrédité sans réserve : il pourra organiser des formations de secouristes PSSM France.
- obtenir une accréditation en cours

Le niveau « Accréditation en cours » permet d'émettre des réserves, et les conditions nécessaires pour lever ces réserves :

- i. Co-animer/participer à 2 sessions en binôme avec un autre formateur, accréditation automatique une fois les 2 séances complétées (permet de renforcer les connaissances du contenu et le processus pédagogique)
- ii. Co-animer 2 sessions et repasser l'évaluation (permet de mieux assimiler le contenu, le discours et le processus pédagogique, avec une vérification par un instructeur)
- iii. Faire une formation de formateurs et/ou gagner une expérience d'animation et faire 2 sessions en binôme avec des instructeurs, repasser l'évaluation (réservé pour des cas où beaucoup de travail semble nécessaire pour atteindre le niveau). Les supports pédagogiques de PSSM ne sont pas remis à cette occasion.

La durée de l'accréditation délivrée par PSSM France est de 3 ans. Une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation sera remise à l'issue de la formation.

- a) Pour pouvoir maintenir la validité de son accréditation, le Formateur PSSM devra :
 - i) animer au moins trois formations PSSM dans les 24 mois suivants son accréditation et une quatrième dans les douze mois avant la date de renouvellement de l'accréditation ;
 - ii) adhérer et régler à son échéance sa cotisation annuelle à l'association PSSM France ;
 - iii) mettre à jour ses connaissances et participer à toute action de mise à jour organisée par PSSM France ;
 - iv) participer à la communauté de Formateurs qui va progressivement se structurer pour soutenir et faire progresser les Formateurs et ajuster si besoin les pratiques ;

L'accréditation pourra être suspendue avant son terme dans le cas de retours négatifs répétés et avérés sur le Formateur PSSM ou en cas de violation totale ou partielle des obligations prévues à l'article 6 de la convention d'engagement que signe le formateur accrédité avec PSSM France.